

## Résumé de la thèse

### Modernes Cicéron.

#### La romanité des orateurs d'assemblée de la Révolution française et de l'Empire (1789-1807)

Quiconque a été amené à lire quelques-uns des discours d'assemblée écrits et prononcés durant la Révolution française n'a pu qu'être frappé par l'obsession des orateurs pour le référent antique, majoritairement romain, qui revient si souvent sous leur plume que certains critiques ont qualifié cette habitude d'« anticomanie<sup>1</sup> ». Ce phénomène a fait couler beaucoup d'encre au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, souvent au détriment des orateurs révolutionnaires. Accusés d'être saturés de « prosopopées de rhéteur<sup>2</sup> » ou encore d'un « faux goût d'Antiquité<sup>3</sup> », leurs discours ont été boudés par la critique littéraire, et leur étude est longtemps restée l'apanage des historiens. Pire encore, la langue révolutionnaire et l'imaginaire romain qu'elle charrie ont été, dès le lendemain de Thermidor, assimilés à la « Terreur » et jugés pour partie responsables de la violence politique. Cette croyance a persisté dans le temps : pour ne citer qu'un exemple, la philosophe Hannah Arendt affirme, au sujet des Jacobins de l'an II, que « leurs pensées conscientes et leurs paroles en revenaient obstinément au vocabulaire de la Rome antique<sup>4</sup> » et que « [l]a théorie de la dictature révolutionnaire [...] trouvait [...] sa légitimation dans la célèbre institution de la République romaine [...] »<sup>5</sup>.

Mon étonnement devant ce phénomène, décrié pour des raisons aussi bien esthétiques que morales et politiques, a été à l'origine du sujet de ma thèse. Un paradoxe, surtout, a retenu mon attention : comment les orateurs révolutionnaires pouvaient-ils prétendre fonder une ère nouvelle en prenant pour modèle un passé, certes antérieur à l'Ancien Régime, mais dont la connaissance provient en grande partie de ses institutions (l'école et l'Église) ? Je me suis également demandé quels étaient la nature et les enjeux de cette imitation de l'Antiquité romaine, interrogeant le préjugé selon lequel le langage, devenu performatif, serait l'une des causes de la violence révolutionnaire. Pour répondre à ces questions, j'ai construit un corpus composé de 329 discours prononcés par 168 orateurs, faisant le choix de ne pas m'en tenir aux grandes figures habituellement mises en avant par l'historiographie, et préférant diriger mon attention exclusivement sur les textes, selon la méthode préconisée par les analystes du discours. Il m'a en outre paru nécessaire d'étudier le phénomène que j'ai nommé « romanité » sur une diachronie longue, afin de dépasser le préjugé l'associant à la seule période du gouvernement révolutionnaire, et d'étudier la manière dont cette langue évoluait au cours du temps. J'ai donc choisi de déborder la période généralement considérée comme relevant de la Révolution française (1789-1799) et d'intégrer le Consulat et l'Empire, jusqu'au moment où Napoléon I<sup>er</sup> supprime le Tribunat, dernière assemblée délibérante des institutions impériales, en 1807. Pour rassembler ce corpus, j'ai dû prendre pour point de départ les références romaines tangibles et quantifiables. Pourtant, ce que j'ai appelé la romanité des orateurs révolutionnaires outrepassait largement ces références explicites. En effet, cette romanité, outre qu'elle constitue un ensemble de motifs textuels se présentant le plus souvent sous la forme de figures d'analogie, renvoie à la latinité de la langue révolutionnaire, ainsi qu'à la manière d'être au monde de l'orateur politique, issue de la tradition cicéronienne. Elle comporte donc un enjeu éthique, dans le sens rhétorique du terme (*l'ethos*), mais aussi dans un sens moral et politique.

La première partie de mon travail s'attache à montrer ce que les institutions d'Ancien Régime ont légué à des orateurs révolutionnaires pour l'immense majorité issus des milieux bourgeois et nobles. L'école joue un rôle capital dans cet héritage. La plupart des députés ont été

1 Voir BOUINEAU (Jacques), *Les Toges du pouvoir ou La Révolution de droit antique 1789-1799*, Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse-Le Mirail & Editions Éché, 1986.

2 TAINE (Hippolyte), *Les Origines de la France contemporaine*, t. III, « La Révolution : la conquête jacobine », Paris, Éditions Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1986, p. 269.

3 LANSON (Gustave), *Histoire littéraire de la France*, Paris, Hachette, 1896, p. 850-851.

4 ARENDT (Hannah), *De la révolution*, trad. M. Berrane, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2012, p. 182.

5 *Ibid.*, p. 183.

formés dans les collèges jésuites ou oratoriens, avant de suivre des études universitaires, souvent en droit, et/ou d'occuper des postes de clercs auprès de juristes, ce qui leur confère une parfaite maîtrise des corpus romains ainsi qu'« tour d'esprit juridique<sup>6</sup> ». Ces formations marquent les esprits des futurs députés des empreintes indélébiles de la rhétorique classique, d'une langue qui va « au pas cicéronien<sup>7</sup> » et d'un imaginaire romain qui prédéterminera la pensée et le langage politiques de la Révolution. Mais, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on rencontre l'Antiquité romaine dans bien d'autres domaines, qui touchent un public lettré et non pas les seuls savants : le tourisme, les découvertes archéologiques, les salons de peinture relayés par les écrivains et journalistes qui portent au pinacle des artistes néoclassiques, les ouvrages de vulgarisation, ou encore les écrits des philosophes, notamment Montesquieu et Rousseau. Chez ces derniers, Rome devient un détour indispensable pour penser le caractère immanent de la science politique, au sein d'une monarchie de droit divin. Le recours à un imaginaire romain qui ne relève plus de l'érudition, mais d'un savoir vulgarisé, représente pour ces auteurs un enjeu méthodologique et pédagogique : il garantit une meilleure compréhension et diffusion des idées nouvelles.

En 1789, lorsque la France se voit dotée d'une assemblée qui met fin au « silence qui règne autour des trônes<sup>8</sup> », l'on réinvestit soudainement le genre délibératif, la grande éloquence cicéronienne où l'orateur doit se montrer capable « si la nation s'engourdit, [de] la réveille[r] et [de] la rappel[er] au devoir », qui « sache par la parole soulever dans l'âme des auditeurs ou calmer à son gré les passions<sup>9</sup> ». Dès lors, la tentation d'imiter les Romains, aussi bien dans cette éloquence que dans leurs actions héroïques telles que les relate *l'istoria magistra vitae* à la manière de Tite-Live, ou au contraire le refus d'une telle imitation jugée impossible voire néfaste, deviennent eux-mêmes des sujets de débat. Cette question de l'imitation est d'ailleurs instrumentalisée dans la lutte des factions. En effet, l'imitateur est un mauvais orateur selon la définition qu'en donne Cicéron : il n'est qu'un histrion qui feint d'être un orateur, en recourant aux artifices de la rhétorique, en particulier à une imagerie romaine dont il est accusé de se faire un masque ou un « costume<sup>10</sup> », selon le mot de Marx. Or, paradoxalement, les orateurs de tous les camps recourent aussi bien à cette accusation *ad theatrum* pour décrédibiliser leurs adversaires, qu'à une romanité dont ils ne semblent pas pouvoir se défaire. Dès lors, faut-il concéder aux détracteurs de l'éloquence révolutionnaire qu'elle n'est qu'une rhétorique creuse, une langue de bois politique ?

En réalité, la romanité révolutionnaire ne relève pas d'une copie stérile, mais d'un geste créateur, et ma thèse met en lumière la métamorphose de l'ancienne rhétorique, qui devient le matériau de construction d'un sens neuf et permet de forger une « communauté imaginée<sup>11</sup> ». Dans cette perspective, je m'appuie notamment sur les analyses que Paul Ricœur consacre à la métaphore, qu'il définit comme une logique de la découverte, et dont il distingue deux fonctions, « rhétorique » et « poétique », la première visant « à persuader les hommes en donnant au discours des ornements qui plaisent » et la seconde à « redécrire la réalité par le chemin détourné de la fiction heuristique<sup>12</sup> ». L'imagerie romaine devient donc pour les orateurs révolutionnaires la trame d'un *mythos* : loin d'être un modèle à imiter, elle permet de redécrire les structures du réel et de donner aux événements apparemment contingents et inouïs de la Révolution française un sens et une portée

---

6 TACKETT (Timothy), *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires ?*, trad. A. Spiess, Paris, Albin Michel, 1997, p. 42.

7 SAMINADAYAR-PERRIN (Corinne), *Modernités à l'antique. Parcours vallésiens*, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 12.

8 SAINT-JUST (Louis-Antoine de), discours prononcé (et interrompu) à la Convention le 27 juillet 1794, (9 thermidor II), in *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 782.

9 CICERON, *De l'orateur*, t. I, éd. et trad. E. Courbaud, Paris, Les Belles-Lettres, 2009 [1922], p. 201-202).

10 MARX (Karl), *Le Dix-huit Brumaire de Napoléon Bonaparte*, trad. L. Rémy et J. Molitor, Paris, La Table Ronde, coll. « La petite Vermillon », 2001, p. 172.

11 L'expression est empruntée au titre de l'ouvrage de Benedict Anderson *Imagined Communities* (traduction française : *L'Imaginaire national, réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. P.-E. Dauzat, Paris, La Découverte, 2002).

12 RICŒUR (Paul), *La Métaphore vive*, septième étude, « Métaphore et référence », Paris, Seuil, coll. « Points essais », 1975, p. 311.

universels. Cette fiction romaine est une construction collective qui s'effectue sur fond de division : les luttes qui mettent à mal l'idéal d'une république une et indivisible permettent paradoxalement à la romanité comme imaginaire culturel commun de se déployer. Pour le montrer, j'ai eu recours aux outils de l'analyse du discours : l'orateur révolutionnaire, en tant qu'il s'inscrit dans un « pacte polémique<sup>13</sup> », doit se fonder sur un « terrain commun<sup>14</sup> » qu'il contribue à renforcer, tout en utilisant les possibilités offertes par ce socle pour construire son *ethos* et déconstruire celui de son adversaire. Or, ce fonctionnement est celui de toutes les assemblées et des orateurs de tous les camps politiques, sans distinction. Ce n'est qu'avec la fin du Consulat, puis l'Empire, que la romanité tend à redevenir, dans les débats techniques du Code civil par exemple, un signe d'érudition et de ralliement corporatiste, un langage de juriconsulte qui n'a plus guère de vocation universelle.

Ainsi, l'éloquence révolutionnaire, à travers la romanité, parvient à forger à la fois un style, un *ethos* et un récit d'identité national qui dessinent les contours d'un nouveau paradigme : celui de l'orateur révolutionnaire, qui se donne pour mission de régénérer le modèle cicéronien, dépouillé de sa dimension proprement politique par les institutions d'Ancien Régime. Ce « moderne Cicéron » permet d'effectuer une *translatio imperii*, et s'impose à son tour comme modèle pour les révolutions futures, mais aussi pour bon nombre d'écrivains du XIX<sup>e</sup> siècle. Force est de constater que les révolutions suivantes se réfèrent toujours à ce modèle – au grand dam d'un Vallès, qui rejette cette romanité tout autant qu'elle lui colle à la peau<sup>15</sup>. Et la référence à la Révolution française, devenue dans les discours politiques d'aujourd'hui une sorte d'équivalent de ce qu'était l'Antiquité romaine pour les révolutionnaires de 1789, témoigne de cette persistance du modèle.

---

13 ALBERT (Luce) et NICOLAS (Loïc), « Le "pacte polémique" : enjeux rhétoriques du discours de combat », in *Polémique et rhétorique*, dir. Luce ALBERT et Loïc NICOLAS, Louvain-la-Neuve, De Bœck supérieur, coll. « Champs linguistique », 2010, p. 17-48.

14 ANGENOT (Marc), *La Parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot & Rivages, 1995, p. 34.

15 Voir VALLÈS (Jules), *L'Insurgé*.